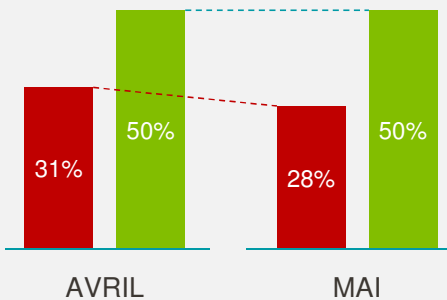




INDEMNISATION DES ABONNES

- -50% de l'abonnement TER de mai



- % d'offre non réalisée en moyenne
- % de remise

Plus homogène

- Mesure élargie aux abonnés des lignes suivantes :

Paris-Troyes-Belfort
Paris-Orléans-Tours,
Paris-Montargis-Nevers,
Paris-Vierzon-Bourges-Montluçon
Paris-Saint-Quentin-Maubeuge
Paris-Amiens-Boulogne
Paris-Caen-Cherbourg,
Paris-Rouen-Le Havre,
Paris-Evreux-Serquigny,
Paris-Granville,
Caen-Le Mans-Tours

Plus de choix

- Sous la forme d'un bon d'achat pour les abonnés mensuels, permettant :

- D'opter pour une remise sur un abonnement TER
- D'opter pour un achat sur toutes les lignes TER
- De choisir le moment d'utilisation entre août et décembre 2018

Plus simple

- Remboursement simplifié pour les abonnés mensuels :

- Inscription sur les sites internet TER régionaux
- Envoi à domicile d'un bon d'achat

- Remboursement automatique pour les abonnés annuels

- Réduction appliquée sur le premier prélèvement

Un bilan sera dressé et partagé avec chaque Région à l'issue de la grève pour identifier d'éventuelles situations rencontrées par des voyageurs qui mériteraient des mesures complémentaires